

Référence : C.N.471.2014.TREATIES-XI.B.16.54 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS
GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT NO 54. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À
L'HOMOLOGATION DES PNEUMATIQUES POUR VÉHICULES UTILITAIRES
ET LEURS REMORQUES

CORRECTIONS AU RÈGLEMENT NO 54

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Lors de sa cinquantième-septième session qui a eu lieu le 25 juin 2014, le Comité administratif de l'Accord susmentionné a adopté certaines corrections aux textes authentiques anglais et russe du Règlement no 54.

On trouvera ci-joint le procès-verbal dressé en conséquence. Le texte des corrections en question (ECE/TRANS/WP.29/2014/51) peut être consulté sur le site de la Division des Transports de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/gen2014.html>.

Le 22 juillet 2014



À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse <https://treaties.un.org>.

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

AGREEMENT CONCERNING THE ADOPTION OF
UNIFORM TECHNICAL PRESCRIPTIONS FOR
WHEELED VEHICLES, EQUIPMENT AND PARTS
WHICH CAN BE FITTED
AND/OR BE USED ON WHEELED VEHICLES
AND THE CONDITIONS
FOR RECIPROCAL RECOGNITION OF
APPROVALS GRANTED ON THE BASIS OF
THESE PRESCRIPTIONS.
DONE AT GENEVA ON 20 MARCH 1958

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE
PRESCRIPTIONS TECHNIQUES UNIFORMES
APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES,
AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET
LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE
RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS
DÉLIVRÉES CONFORMÉMENT À CES
PRESCRIPTIONS.
FAIT À GENÈVE LE 20 MARS 1958

PROCÈS-VERBAL CONCERNING CERTAIN
CORRECTIONS TO REGULATION
NO. 54 ANNEXED TO THE AGREEMENT

PROCÈS-VERBAL RELATIVE À CERTAINES
CORRECTIONS AU RÈGLEMENT
NO 54 ANNEXÉ À L'ACCORD

THE SECRETARY-GENERAL OF THE
UNITED NATIONS, acting in his
capacity as depositary of the above
Agreement,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
agissant en sa qualité de dépositaire
de l'Accord susmentionné,

WHEREAS the Administrative
Committee of the above Agreement, at
its fifty-seventh session, held on
25 June 2014, adopted certain
corrections to Regulation No. 54
("Uniform provisions concerning the
approval of pneumatic tyres for
commercial vehicles and their
trailers") (ECE/TRANS/WP.29/2014/51),

ATTENDU que le Comité
administratif, lors de sa cinquante-
septième session qui a eu lieu le
25 juin 2014, a adopté certaines
corrections au Règlement no 54
 (« Prescriptions uniformes relatives
à l'homologation des pneumatiques
pour véhicules utilitaires et leurs
remorques »)
(ECE/TRANS/WP.29/2014/51),

HAS CAUSED the said corrections
to be effected in the English and
Russian authentic texts of
Regulation No. 54.

A FAIT PROCÉDER auxdites
corrections dans les textes
authentiques anglais et russe du
Règlement no 54.

IN WITNESS WHEREOF, I,
Antigoni Axenidou, Director, General
Legal Division, in charge of the
Office of Legal Affairs, have signed
this Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous,
Antigoni Axenidou, Directrice,
Division des questions juridiques
générales, chargée du Bureau des
affaires juridiques, avons signé le
présent procès-verbal.

Done at Headquarters,
United Nations, New York, on
22 July 2014.

Fait au Siège de l'Organisation,
Nations Unies, New York, le
22 juillet 2014.

Handwritten signature of Antigoni Axenidou in blue ink.
Antigoni Axenidou